

Politique Salariale 2023

2ème Réunion

de révision de l'accord politique salariale

Toujours insuffisant !

Lors de la seconde réunion de négociation de ce jour, la Direction a proposé :

- + 2,1 % de budget en complément des 2,9% déjà négociés portant le budget global à 5%.
- Répartition du budget additionnel comme suit :
 - + 1 % d'AG
 - + 1,1 % de budget spécifique pour financer :
 - un talon d'AG à 70€.
 - un budget d'AI centralisé (garantie de couverture de l'impact à 35% de la mise au mini SMH).
- Maintien des 1,9% d'AI précédemment négocié.
- Principe d'un taux de distribution minimum d'AI.
- Des AI mini Non Cadres de 35€ et de 80€ pour les Cadres I à IIIB.
- Une uniformisation de la campagne des AI avec une seule date de distribution en septembre.

	Juillet 2023 à Juin 2024		
	Non-Cadres	Cadres I à IIIB	Cadres Band IV
AG	2 % au 01/07/2023	2 % au 01/07/2023	
AI	1,9 % au 01/09/2023	1,9 % au 01/09/2023	5 % au 01/09/2023
AI mini	35 €	80 €	100 €
Autres mesures	Salaire plancher : 1740 € depuis le 01/07/2022		
	+ 1,1% de budget spécifique pour financer une mesure talon d'AG à 70€ et financer 35% des mises au mini SMH		
Budget global	5 %		

S'opposer parfois

Construire souvent

Proposer toujours

Politique Salariale 2023

2ème Réunion

de révision de l'accord politique salariale

Toujours insuffisant !

La CFE-CGC a déjà obtenu :

- Une augmentation du niveau global de politique salariale.
- La conversion de la prime de partage de la valeur (PPV) en budget pour augmenter le niveau des AG.
- Un budget spécifique pour accompagner la mise au mini SMH afin de limiter l'impact sur celui des AI.

Malgré une avancée du niveau global, la conversion de la prime et la mise en place d'une enveloppe spécifique pour la mise au mini SMH, cette seconde proposition n'est toujours pas acceptable !

La CFE-CGC a notamment demandé :

- Une revalorisation du niveau global.
- Le maintien de la date d'application des AI pour les cadres au 1er juillet 2023.
- Un équilibre entre le niveau d'AI et d'AG afin de garantir un taux de distribution des AI à 85%.
- Un budget spécifique pour couvrir 50% des mises au mini SMH au lieu de 35%.
- Une attention particulière aux populations seniors.
- Une clarification des modalités de distribution du budget d'AI des Band IV.

La CFE-CGC attend des évolutions et des réponses favorables à ses demandes lors de la 3ème réunion prévue lundi 27 mars.

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent

